

Règlement pour le Carême

En vertu de l'Indult apostolique du 27 janvier 1903, le règlement du prochain Carême sera le même que celui de l'année dernière :

1° Il est permis de faire gras chacun des dimanches du Carême à tous les repas ;

2° Tous les lundis, mardis, jeudis et samedis, excepté le samedi des Quatre-Temps et le samedi-saint, tout le monde pourra faire le principal repas en gras. Et ces jours-là, les personnes non soumises à la loi du jeûne, ou légitimement empêchées ou dispensées de jeûner, pourront faire gras aux trois repas ;

3° Les autres jours, c'est-à-dire les mercredis, les vendredis et les deux samedis exceptés plus haut, seront des jours d'abstinence ;

4° Le jeûne devra être observé tous les jours du Carême, excepté les dimanches ;

5° Les jours où il est permis de faire gras, personne ne peut manger de la viande et du poisson au même repas, et cette défense s'étend à tous les jours de jeûne de l'année, ainsi qu'à tous les jours de carême.

... Pour compenser les faveurs que le Souverain Pontife leur accorde en adoucissant la loi de l'Eglise, les fidèles devront faire une aumône proportionnée à leurs moyens...

Ces aumônes devront être transmises à Mgr Têtu, procureur de l'archevêché, dans la quinzaine de Pâques.

Notes d'un malheureux Rédacteur qui s'aperçoit que certaines années peuvent avoir 53 Dimanches, sans que les années suivantes lui apportent des compensations. (1)

L'année 1911 a compté 53 dimanches ; ce phénomène, pour être moins étonnant qu'une semaine de quatre jeudis, est néanmoins très inquiétant. Il surmène les méninges des rédacteurs de Revues hebdomadaires, obligé, ces années-là, d'extraire de leur cerveau un certain nombre d'articles supplémentaires. Il a une répercussion — combien peu économique ! — sur les réserves de papier et les coffres forts des éditeurs, contraints de servir « à l'œil » des abonnements de 53 numéros au lieu de 52. Il est antisocial, au premier chef, puisqu'il allonge la tournée des facteurs et les retient ainsi loin de chez eux au moment où leurs familles sont en fête.

(1) Nous regrettons d'avoir été obligé de retarder la publication de ce curieux article — dont l'actualité a un peu diminué, à mesure que l'année s'est avancée... dans le passé. S. R.